

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
15.12	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.		
1512.1	Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions :		
1512.11.00	Huiles brutes	4.5 %	En franchise
1512.19	Autres		
1512.19.10	Huile de tournesol et ses fractions	9.5 %	En franchise
1512.19.20	Huile de carthame et ses fractions	11.0 %	En franchise
1512.2	Huile de coton et ses fractions :		
1512.21.00	Huile brute, même dépourvue de gossypol	4.5 %	En franchise
1512.29.00	Autres	9.5 %	En franchise
15.13	Huiles de coco (huile de coprah), de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées.		
1513.1	Huile de coco (huile de coprah) et ses fractions :		
1513.11.00	Huile brute	6.0 %	En franchise
1513.19.00	Autres	11.0 %	En franchise
1513.2	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions :		
1513.21.00	Huiles brutes	6.0 %	En franchise
1513.29.10	Huile de palmiste et ses fractions devant servir à la fabrication de margarine et de shortening	0.0 %	En franchise
1513.29.90	Autres	11.0 %	En franchise